

1 minute  
pour  
comprendre

la RdR  
Alcool

## Adapter un lieu d'accueil aux personnes consommatrices d'alcool

Trop souvent il est demandé aux personnes de **ne pas consommer d'alcool** ou d'être à jeun pour bénéficier d'un hébergement, de soins ou de soutien. Cette condition met en difficulté les personnes en les encourageant à consommer dans de mauvaises conditions (dehors, debout, seule, rapidement...) ou à dissimuler leurs habitudes de consommation.

Pour favoriser l'inclusion et l'adaptation des ESSMS aux besoins des personnes concernées, la Haute Autorité de Santé recommande d'installer des **cadres d'accueil protecteurs** et de lever l'interdit en autorisant les consommations d'alcool.

Pour accompagner ces changements l'approche RdR Alcool propose aux professionnel.le.s de repenser la manière dont ils accueillent les personnes afin d'atteindre l'objectif d'**inclusion**.

Pour se faire, elle porte une attention particulière à l'**ambiance** et à la **convivialité** de l'accueil, à l'**animation** du lieu et à la **sécurisation** des personnes.

Pour commencer les pratiques de RdR Alcool vont tout particulièrement s'intéresser à l'ambiance et à la convivialité de l'accueil. Il s'agira de favoriser une atmosphère chaleureuse à l'aide d'une architecture étudiée (couleur, mobilier, plantes etc). Le lieu doit **faciliter la rencontre**, les échanges et permettre le **bien-être** des personnes accueillies.

Les pratiques de RdR Alcool se penchent également sur l'**animation de l'accueil** et encouragent la mise en place de moments partagés et conviviaux. L'objectif est de mettre chaque personne dans les meilleures conditions possibles, d'optimiser les expériences vécues et donner envie de rester ou de revenir. Il revient au professionnel d'être disponible et accessible.

Les règles liées à la consommation d'alcool dans les espaces collectifs seront définies et adaptées à chaque lieu. La consommation sera **régulée** et **accompagnée** par les équipes. Ces nouvelles règles devront être lisibles et connues des personnes qui fréquentent le lieu. La mise en place d'une **signalétique RdR alcool** est à prévoir car la possibilité de consommer de l'alcool dans les dispositifs est encore méconnue par les personnes accueillies. Au-delà de l'affichage les intervenants auront le souci de rappeler la possibilité de consommer aux personnes car sinon elles ne s'autoriseront pas à le faire par crainte d'être jugées.

Pour finir ces nouvelles modalités et pratiques font du lieu d'accueil un **espace de sécurisation**. L'objectif pour les personnes est de pouvoir consommer dans de meilleures conditions et réduire certains risques spécifiques comme l'isolement, la déshydratation, les chutes ou encore la dénutrition. Les professionnel.le.s seront chargé.e-s de faciliter l'accès à des boissons hydratantes, à de l'alimentation, à des espaces confortables et à des messages RdR Alcool.

La mise en place de ces nouvelles modalités d'accueil soulève parfois des craintes chez les professionnels comme chez les bénéficiaires. Cependant les nombreux retours d'expériences d'organisations ayant mis en place ces nouvelles pratiques, permettent de dire qu'elles **apaisent** l'ambiance générale, réduisent la survenue d'incidents, **pacifient le vivre ensemble** et **favorisent l'inclusion** et le maintien des personnes consommatrices dans les lieux d'accueil.